

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2011 A 20 HEURES

Présents : M. Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET M. Alain THEBAULT, M. Michel GODELU, M. André PACYNA, Mme Géraldine CUSTODIO, M. Serge BUFFET, Mme Pascale SARRET, Mme Stéphanie NEDEAU, Mme Flora GAUTHIER- LAURENT, M. Jean-Pierre BONAMY, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, Mme Dominique LAVEAU.

Absente excusée : Mme Jacqueline ROUAULT,

Secrétaire de séance : M. Michel GODELU.

Pouvoir de Mme Jacqueline ROUAULT à Mme Flora GAUTHIER- LAURENT.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2011.

Arrivée de Mme Pascale SARRET, conseillère municipale à 20 heures 10.

M. le Maire donne la parole à M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, pour présenter les propositions de modifications au compte rendu, à savoir :

Point 1 :Eclairage public : convention SDE

.....

Intervention de Monsieur Serge BUFFET, conseiller municipal, qui renouvelle son souhait de diminuer les dépenses énergétiques en réduisant voire en supprimant l'éclairage public pendant un segment horaire (à définir) au cours de la nuit.

Monsieur le Maire redit son opposition à un tel souhait car sa responsabilité pourrait être engagée en cas d'accidents.

Point 2 : SCOLAIRE ET SOCIAL :

.....

Il est rappelé que les goûters, depuis la rentrée, sont essentiellement composés de produits secs et/ou de longue conservation pour éviter tout risque de rupture de la chaîne du froid pendant le transport de produits frais.

Point 3 : - Délégation par affermage du service public d'assainissement :

1) Rapport du Maire

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation de l'assainissement collectif et les motifs qui l'ont amené à proposer un choix, après négociation avec les fermiers potentiels.

Point 4 : 2) Choix du fermier 2012 – 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des tableaux comparatifs entre la SAUR, VEOLIA ou la LYONNAISE DES EAUX.

Monsieur le Maire propose de voter sur le choix du fermier – Monsieur JP BONAMY, conseiller municipal, suggère de voter après qu'il ait pu présenter des tableaux décrivant les prix engendrés sur les factures des usagers selon le fermier retenu. Monsieur le Maire demande que l'ordre du jour soit respecté.

Après intervention de M. GODELU, il est décidé de présenter les tableaux décrivant l'impact sur les factures selon le fermier retenu avant de voter le choix du fermier.

Après présentation des différents tableaux et après en avoir délibéré le conseil municipal :

- décide, par vote à bulletin secret, à l'unanimité de confier l'affermage du service d'assainissement collectif à la société VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,
- approuve le projet de contrat de délégation,
- approuve le projet de règlement de service annexé au présent contrat,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

Point 5 : - Prix abonnement et m3 eaux usées

Considérant le coût de la réhabilitation du réseau d'eaux usées, la recherche d'un équilibre du budget exploitation de l'assainissement collectif, et s'appuyant sur les travaux de la commission, Monsieur André PACYNA, Conseiller municipal en charge de l'assainissement propose d'augmenter au 1^{er} janvier 2012 le prix de l'abonnement et du m3 d'eaux usées comme suit :

Abonnement	24,00 €uros TTC
Eau le m3	1,34 €uros TTC

Point 6 : 1) Modifications des statuts

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire a validé, lors de sa séance du 13 septembre 2011, la modification des statuts de la Communauté de Communes en Terres vives, notamment les compétences optionnelles, par les éléments suivants :

- Modification de l'intitulé de la compétence « Education-Jeunesse par « Enfance-Jeunesse »
- Modification de cette compétence par l'intégration de deux nouvelles compétences. Après en avoir délibéré le conseil municipal émet :
 - o un avis défavorable (une seule voix pour) à la création d'un Relais d'Assistants Maternels itinérant (RAM)
 - o un avis défavorable à l'unanimité à la création d'un Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ).
- l'ensemble des Membres du Conseil voudrait plus d'informations sur les actions menées et sur le R.A.M. ;
- Création de la compétence sociale d'intérêt communautaire. Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable

Point 7 : 4) Redevance incitative

Mr André PACYNA, conseiller municipal, membre de la commission environnement de la CCTV commente le compte rendu du 25 octobre 2011 et explique que suite à la suppression de certains points d'apports volontaires des broyeurs seraient à disposition des usagers à la déchetterie de Saint Martin d'Auxigny pour le broyage des ligneux. Il est à noter que les travaux de cette commission sont à valider par le conseil communautaire. Les membres du conseil municipal demandent à ce qu'un broyeur soit mis à disposition à Allogny.

M Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal, fait observer à M André PACYNA, conseiller municipal, membre de la commission environnement de la CCTV, que les usagers qui résident dans des rues où le camion de ramassage ne passe pas, ne savent pas encore comment procéder à compter du 1^{er} janvier prochain avec les conteneurs qui leur ont été livrés par VEOLIA et qui ne sont pas transportables dans un coffre de voiture

Par ailleurs, Monsieur André PACYNA donne lecture de l'ordre du jour de la prochaine commission environnement prévue le 24 novembre 2011. L'un des sujets portera sur les points de regroupement de collecte des ordures ménagères, notamment pour les usagers résidant dans des rues non desservies par le camion de ramassage.

Après avoir adopté toutes les modifications les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2011.

2) FINANCES :

- Etat des finances au 15 décembre 2011.

M. le Maire donne l'état des finances du budget communal au 15 décembre 2011 en apportant des précisions sur les chapitres où le réalisé dépasse le budgété.

A retenir :

- budget de fonctionnement : + 105 705 €
- budget d'investissement : - 116 864 €
- global avec les excédents antérieurs : + 152 830 €

Monsieur le Maire informe que Mlle COULIER Morgane, Chef de Poste du Trésor Public de St Martin d'Auxigny est venue commenter la situation financière de la commune en réunion informelle du 9 décembre.

Eléments à retenir :

- l'analyse financière de la commune laisse apparaître une situation saine que lui permet d'envisager sereinement ses futurs projets d'investissement.
- la commune doit veiller à pérenniser cette situation pour l'avenir notamment en maîtrisant ses charges de fonctionnement.

Points forts :

- équilibres financiers
- autofinancement
- endettement modéré

Point faibles :

- progression des charges
- pression fiscale

- Décision modificative pour achat de logiciels.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à l'achat de logiciels auprès de la société SEGILOG il convient de transférer la somme de 412,00 €uros de compte 2315 au compte 205 pour pouvoir régler cette facture en investissement. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte que la somme de 412,00 €uros soit transférée de compte 2315 au compte 205.

- Dissolution de la régie de recettes de cantine et de garderie.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à la mise en place de la facturation pour les services de cantine et de garderie les régies de recettes doivent être dissoutes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de dissoudre les régies de recettes de cantine et de garderie au 31 décembre 2011.

3) ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION :

- SACEM

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint donne lecture au conseil municipal de la proposition envoyée par la SACEM concernant des forfaits pour des manifestations organisées par la municipalité sur notre commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe que toutes les demandes de subventions reçues pour 2012 seront traitées lors de l'établissement du budget 2012.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, donne lecture de deux lettres de remerciements envoyées par le Trophée d'Or Féminin et le club d'échecs d'Allogny pour des subventions octroyées par la municipalité en 2011.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe que le journal sera livré en Mairie le 26 décembre 2011.

M. André PACYNA, Conseiller municipal en charge de l'assainissement, propose que la lettre d'informations émise par la CCTV concernant la valorisation des déchets verts soit mise à disposition des administrés lors des vœux du Maire.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe qu'il est possible de la consulter sur le site internet de la Mairie.

4) VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX :

- Etat d'avancement des travaux :

Chemin de la Milleterie.

M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, fait part au conseil municipal que les travaux du chemin de la Milleterie sont terminés. Des ralentisseurs seront prochainement installés afin de réduire la vitesse qui sera limitée à 30km/h.

M. Alain THEBAULT fait part d'un comptage qu'il a réalisé en jour de semaine de 7h 30 à 8h sur ce chemin. Un seul véhicule a été compté pour 6 sur la rue du Parc au cours de la même période.

Places handicapés Salle polyvalente.

M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, fait part au conseil municipal que des places handicapées ont été créées, il ne reste plus qu'à les matérialiser au sol. Il faut attendre le retour à un temps plus sec.

- Lettre de l'Association du Chemin des Fougères.

M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, donne lecture au conseil municipal de la lettre envoyée par l'Association des copropriétaires de la Grande Noue qui souhaite que l'entretien de leur chemin soit repris par la commune.

Après plusieurs échanges il est demandé à la commission voirie d'étudier ce dossier.

M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe que la prochaine réunion de la commission « voiries » aura lieu le 19 janvier à 18 heures 30.

- SDE 18 :

Convention de mise à disposition des installations d'éclairage public.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est possible de transférer la compétence optionnelle « éclairage public » au SDE18 ; cette compétence pouvant être reprise à tout moment par simple délibération du conseil municipal.

Le fait de transférer cette compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire de l'ensemble des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence. Le SDE assumera pendant le temps souhaité par le conseil municipal l'ensemble des obligations du propriétaire ainsi que l'assurance des biens.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte de mettre à disposition les installations d'éclairage public.

Remplacement des lampes défectueuses chemin de la Milleterie.

M. le Maire informe le conseil municipal que le remplacement de 3 lanternes défectueuses chemin de la Milleterie est estimé à 654,91 €uros (part à charge de la collectivité).

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par le SDE18.

Dans un souci de simplification à partir du 1^{er} janvier 2012 le changement des nouvelles lampes défectueuses sera directement pris en charge par le SDE18.

Temporisation de l'éclairage public.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1 janvier 2012 le SDE18 prendra :

- en charge le coût de remplacement des armoires électriques à hauteur de 70%,
- fournira fin janvier un devis global pour la temporisation selon les options techniques choisies.

Le SDE18 viendra en mairie le 09 janvier 2012 à 10 heures pour visiter l'ensemble des bâtiments afin de commencer à établir un bilan énergétique.

Il est demandé à Mme Catherine PASQUET, Maire-Adjoint, et à sa commission d'étudier le changement des radiateurs électriques de l'école du haut.

5) SCOLAIRE ET SOCIAL :

- Tarifs cantine au 1^{er} janvier 2012.

M. le Maire fait part au conseil municipal que la société API RESTAURATION va réajuster ses tarifs selon l'indice INSEE au 1^{er} janvier 2012.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de répercuter cette augmentation et de porter le prix du repas enfant à 3,55 €uros au 1^{er} janvier 2012. Les autres tarifs restent inchangés.

- Frais d'écolage.

M. le Maire fait part au conseil municipal que la ville de BOURGES demande que notre commune participe aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1^{er} degré pour l'année scolaire 2010-2011 car deux enfants d'Allogny fréquentent réglementairement leurs établissements.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de participer aux dépenses de fonctionnement pour le montant demandé soit : 401,78 €uros.

6) ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Etat des finances au 15 décembre 2011.

M. André PACYNA, Conseiller municipal en charge de l'assainissement, donne l'état des finances du budget assainissement au 15 décembre 2011.

- budget d'exploitation : - 9 686 €
- budget d'investissement : + 31 298 €

- Renégociation des emprunts en cours.

Au vu des explications données par M. le Maire et après en avoir délibéré (3 : pour, 7 : contre, 4 : abstention) les membres du conseil municipal ne souhaitent pas renégocier les emprunts en cours concernant la réhabilitation du réseau d'eau assainissement.

- Réserve sur les travaux de réhabilitation du réseau.

M. André PACYNA, Conseiller municipal en charge de l'assainissement, fait part au conseil municipal que la société SOGEA va intervenir semaine 51 pour réparer les malfaçons constatées. Après son intervention les réserves seront levées.

- DDT : Bas du bourg.

M. André PACYNA, Conseiller municipal en charge de l'assainissement, fait part au conseil municipal que la société REHA ASSAINISSEMENT interviendra semaine 51 pour traiter les malfaçons de la rue du parc.

- Nouvelle unité de traitement.

M. André PACYNA fait part des derniers travaux de la commission assainissement qui s'est réunie le 15 décembre.

L'étude initiale qui portait sur une station de 1 100 EH (Equivalent Habitant) pourrait être ramenée à 800 EH.

Les prévisions de croissance des raccordements potentiels seront malgré tout à affiner lors de la prochaine réunion de la commission assainissement.

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la construction d'une nouvelle unité de traitement il est nécessaire de réviser le Plan Local d'Urbanisme avec l'aide de la DDT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été informé par la Préfecture d'un déblocage de 3 Milliards d'euros destiné aux emprunts des collectivités locales, il a pris contact avec la Caisse des Dépôts et Consignation qui lui a annoncé que la durée des prêts était au maximum de 15 ans. Ce qui est notoirement insuffisant pour la construction d'une nouvelle unité de traitement

M. André PACYNA, Conseiller municipal en charge de l'assainissement, informe que d'autres communes du canton ont augmenté leurs taxes, notamment pour la part variable.

7) AFFAIRES EXTERIEURES :

- CCTV :

Conseil communautaire.

M. le Maire fait le compte rendu du conseil communautaire qui s'est tenu le 05 décembre 2011. Le prochain aura lieu le 16 janvier 2012, un conseil communautaire spécial redevance incitative aura lieu le 23 janvier 2012 et une réunion sur la maison médicale le 26 janvier 2012.

Délégués culture.

Aucun membre du conseil municipal ne souhaite être délégué à la commission « culture » pour remplacer M. serge BUFFET.

- S.I.A.E.P

M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 6 décembre. Les points suivants ont été abordés.

- Les travaux concernant la pose d'une canalisation d'eau pour alimenter le lieu dit « Bourgy » auront lieu début 2012.

- Des arbres sont à abattre à côté de la station des Oussas

- La pose de compteurs d'eau à relevés automatiques commencera début février sur VIGNOUX SUR BARANGEON. Ces nouveaux compteurs seront déployés en 2 ans sur les communes du SIAEP.

- Une étude est en cours pour interconnecter le réseau d'eau du SIAEP avec Foecy et Vierzon afin de pouvoir palier à une éventuelle pénurie d'eau sur notre réseau.

- Le S.I.A.E.P. confirme que les bouches d'incendie sont à charge de la commune.

- Il est redemandé de prendre contact avec le syndicat des eaux de St Eloy de Gy et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour alimenter en eau potable l'habitation de M. PERRINET Gilles.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, demande que le SIAEP prenne contact avec le syndicat d'eau de St Eloy de Gy pour étudier son raccordement en eau vers le réseau de cette commune.

- REGION CENTRE : Agenda 21

M. le Maire donne lecture de la lettre de la Région Centre concernant la mise en place d'un agenda 21. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal ne souhaite pas participer.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, rappelle que les vœux de la municipalité auront lieu le 21 janvier 2012 à 18 heures 30 à la salle polyvalente.

Il est demandé que la participation des agents communaux à cette manifestation soit bénévole.

M. le Maire informe qu'il a invité M. Rémy POINTEREAU, Sénateur, aux vœux de notre commune.

M. le Maire donne les dates des vœux des autres communes :

6 janvier 2012 à 19 heures 30, St Martin d'Auxigny

7 janvier 2012 à 18 heures 30, ST Eloy de Gy et Fussy

8 janvier 2012 à 11 heures, Vasselay, Pigny et Menetou Salon

13 janvier 2012 à 18 heures 30, Vignoux sous les Aix, St Palais

14 janvier 2012 à 18 heures 30, St Georges sur Moulon.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu à 19 heures 30.

Mme Stéphanie NEDEAU, conseillère municipale demande si les contrats d'assurance de la commune ont été renégociés. M. le Maire lui répond que non.

La séance est levée à 22 heures